

Chèques Entreprise (Région Wallonne)

(www.cheques-entreprises.be)

Les investissements dans la recherche et l'innovation permettent aux entreprises de développer leurs activités et de rester compétitives sur le marché.

Pour soutenir les entreprises dans cette démarche, la Wallonie propose un chèque technologique.

Prestations éligibles

Etude de faisabilité technique d'un projet de développement et d'innovation technologique

- La réalisation en tout ou partie d'un cahier des charges en vue de la conception et/ou de l'adaptation de produits, procédés et services, ainsi que l'assistance au choix d'un ou plusieurs prestataire(s).
- La validation du procédé, produit ou service développé via la réalisation d'essais et d'analyses, de bilans énergétiques, l'élaboration de méthodes de contrôle spécifiques, l'optimisation de protocoles d'essais et leur validation.
- La réalisation de prototype en vue de la réalisation de tests en laboratoire.
- Dans le cas de transfert de technologie, travaux de recherche liés à l'adaptation des résultats aux spécificités de l'entreprise.

Phase de développement de nouveaux produits, procédés et services

- La réalisation d'études d'évaluation du cycle de vie des nouveaux produits et d'impact en termes de développement durable des procédés, produits et services développés
- La préparation de l'industrialisation des nouveaux produits, procédés et services par le soutien à:
 - L'élaboration du cahier des charges techniques
 - La conception de flow-sheet de production et schéma d'implantation technique
 - La conception du packaging

Phase exploratoire d'un projet de développement et d'innovation technologique

- La guidance technologique élargie (hors numérique)
- Les analyses préliminaires (essais, calculs, ...)

Entreprises éligibles

PME : moins de 250 personnes et CA <50 millions € ou total bilan < 43 millions €

Activité hors secteurs suivants : la pêche, l'aquaculture, la production primaire de produits agricoles, la transformation et commercialisation de ces produits

Principes de financement

- La Région wallonne finance la prestation à hauteur de 75% des coûts HTVA.
- Le reste des coûts et la TVA sont à la charge de l'entreprise.
- Montant maximum par an : 15.000€ par entreprise



Chèques-
entreprises



Wallonie
ENTREPRISES



LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR